

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ERDRE-AUXENCE

JEUDI 17 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le seize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Val d'Erdre-Auxence s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal - salle Jeanne Guillot, en session ordinaire du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Michel BOURCIER, Maire de Val d'Erdre-Auxence.

Étaient présents :

Michel BOURCIER, Michel BELOUIN, Loïc BEZIERS-LAFOSSE, Françoise BOUILDE, Mireille POILANE, Jean-Pierre BRU, Jean-Pierre CLOEST, Catherine FOUGERE, Marie-Laure GUILLAS, Marcel PERRAULT, Franck PERRAULT, Charles MORVANT, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Marina GATE, Mathieu MOREAU, Bertrand ORHON, Géraldine PIROIS, Annick CLOAREC, Marie-Anne VIAIRON, Bruno LAMBERT, Alexandre BRANCHU, Yvette GACHOT, Chantal PARAGE, Yohann ROLLAND

Élus ayant donné pouvoir : Marie-Luce BERTAUD, Anita MATHA, Laurence NEVEU, Liliane BEZIAUD

Excusés : Marie-Claire MORILLE, Florian BAIN, Katia BONIFACE, Romuald BRICAULT, Dominique COLAS, Rénald DEFAUDAIS, Mohamed HILALI-CHERGUI, Luc LAMBERT, Cédric LAUNAY, Stéphanie PAVION, Cédric VALE, Céline LE GOLVAN, Thiébaud ROLLAND

Loïc BEZIERS LA FOSSE a été désigné secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal de Val d'Erdre-Auxence du 17 décembre 2019

AFFAIRES GENERALES

- Renouvellement du bail commercial « Aux Ptits Ruisseaux » entre la SCI de l'Impro et la commune de Val d'Erdre-Auxence

AFFAIRES GENERALES – FINANCES

- Débat sur les orientations budgétaires du BP 2020
- Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour mandater dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2019 sur les opérations d'investissement pour le démarrage de l'exercice 2020

AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES

- Recrutement d'un adjoint technique contractuel pour un accroissement temporaire d'activité (9,14/35^{ème} du 01/02/2020 au 03/07/2020) – commune déléguée de Villemoisan (Sonia DAHAI)
- Tableau des effectifs au 01/01/2020

2^{ème} COMMISSION – AMENAGEMENT RURAL ET VOIRIE COMMUNALE

- Cession à la société Anjou Fibre d'une parcelle de terrain communal – construction d'un nœud de raccordement optique
- SIEML – Versement d'un fonds de concours au SIEML pour l'opération d'effacement des réseaux – rue d'Ingrandes

4^{ème} COMMISSION : PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL

- Demande de subvention DSIL : Projet Mairie / MSAP
- DIA

POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR :

- 1^{ère} Commission – Affaires Scolaires : Rythmes scolaires, retour à la semaine de 4 jours pour La Cornuaille
- 2^{ème} Commission – Aménagement rural et voirie communale : Rénovation du réseau d'éclairage public

AFFAIRES GENERALES : Renouvellement du bail commercial « Aux P'tits Ruisseaux » entre la SCI de l'Impro et la commune de Val d'Erdre-Auxence

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le bail commercial de l'établissement « Aux P'tits Ruisseaux » situé au 2 rue du Moulin à Villemoisan et conclu entre la commune (locataire) et la SCI de l'Impro (propriétaire).

Le bail est consenti **pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2029.**

Le loyer mensuel est de 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement du bail commercial de l'établissement « Aux P'tits Ruisseaux » situé au 2 rue du Moulin à Villemoisan
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le futur bail commercial

AFFAIRES GENERALES - FINANCES : Débat sur les orientations budgétaires du BP 2020

L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « [le] maire présente au conseil municipal [...] un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. [...]

Conformément au même article du CGCT, **le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif** et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2020 sont précisément définies dans le rapport d'orientations budgétaires.

Le rapport annexé à la présente délibération constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2020 de la commune de Val d'Erdre-Auxence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2020, et sur la base de l'annexe annexée à la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

AFFAIRES GENERALES – FINANCES : Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour mandater dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2019 sur les opérations d'investissement pour le démarrage de l'exercice 2020

L'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que, jusqu'au vote du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal. Les services de la Préfecture de Maine-et-Loire ont précisé à la commune, que doivent être exclus de ce calcul les restes à réaliser N-2 (soit 2018).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle autorisation de dépenses pour le démarrage de l'exercice 2020 :

BUDGET	CHAPITRE	DESIGNATION CHAPITRE	BP 2019 (hors Restes à Réaliser)	Montant de l'autorisation
Principal	20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	12 500,00 €
	204	Subventions d'équipement versées	547 000,00 €	136 750,00 €
	21	Immobilisations corporelles	485 000,00 €	121 250,00 €
	23	Immobilisations en cours	1 305 000,00 €	326 250,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 dans les limites indiquées ci-dessus

AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES : Création d'un CDD « Accompagnement, préparation et surveillance cantine » (9,14/35^{ème} du 01/02/2020 au 03/07/2020) – Service « Ecoles » et Restauration Scolaire » (SD)

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'en raison d'une sur-activité au sein des écoles, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps non complet à raison de 9.14 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (*à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois, consécutifs*) au sein du service « Ecoles » et « Restauration scolaire »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de créer, pour la période du 01/02/2020 au 03/07/2020, un poste d'accompagnement, de préparation et surveillance cantine à temps non complet (9.82/35^{ème}).
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des adjoints territoriaux d'animation (1^{er} échelon du grade d'adjoint technique - indice brut 350).
- dit que les crédits sont inscrits au budget communal de 2020.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON-PERMANENTS AU 01/01/2020

EMPLOIS	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire	Postes pourvus	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE					
DGS des communes de 2 000 à 10 000 habitants (emploi fonctionnel)	A	1	35	0	0,00
Attaché Principal	A	0	0	0	0,00
Attaché	A	1	35	0	0,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	0			
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	2	35	1	1,00
			35	1	1,00
Rédacteur	B	2	35	0	0,00
			35	1	1,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	4	35	0	0,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	3	35	0	0,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
Adjoint Administratif territorial	C	3	35	1	1,00
			35	1	1,00
-			35	1	1,00
<u>Contractuels de droit public</u>					0,00
Adjoint Administratif territorial	C	1	35	0	0,00
<u>Contractuels de droit PRIVÉ</u>					
Adjoint Administratif			27	1	0,77
Sous- total				12	11,77
FILIERE TECHNIQUE					
Agent de Maîtrise Principal	C	0			
Agent de Maîtrise	C	1	35	1	1,00
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	5	0	0	0,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			31	1	0,89
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	9	35	1	1,00
			32	1	0,91

			35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			31	1	0,89
			28,5	1	0,81
			18,5	1	0,53
Adjoint Technique territorial	C	9	35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	0	0,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			32	1	0,91
			31,5	1	0,90
			24	0	0,00
			10,1	1	0,29
					0,00
<u>Contractuels de droit public</u>					
- Adjoint Technique territorial	C	1	35	0	0,00
	C	1	20,04	1	0,57
	C	1	7,07	2	0,20
- Ingénieur	A	1	35	1	1,00
<u>Contractuels de droit PRIVÉ</u>					
Adjoint technique					
Sous-total				26	21,91
FILIERE SOCIALE					
ATSEM Principal de 1ère Classe	C	5	35,00	1	1,00
			31,00	1	0,89
			25,00	1	0,71
			33,25	1	0,95
			33,00	1	0,94
ATSEM Principal de 2ème Classe	C	2	35,00	1	1,00
			33,00	0	
Sous-total				6	5,49
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe	C	0			
Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe	C	0			
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	25	1	0,71
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	27,5	1	0,79
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	4,7	1	0,13

Adjoint Territorial d'Animation	C	1	7,83	1	0,22
<u>Contractuels de droit public</u>					
Adjoint territorial d'animation	C	2	12,5	1	0,36
Sous-total				5	2,21
TOTAL GENERAL				49	41,38

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le tableau des effectifs du personnel communal ci-après qui est le suivant, **à compter du 01/01/2020.**

2^{ème} COMMISSION – AMENAGEMENT RURAL ET VOIRIE COMMUNALE : Cession à la société Anjou Fibre d'une parcelle de terrain communal – construction d'un NRO

Le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 31 janvier 2019 acceptant le principe de céder à la société Anjou Fibre, une parcelle de terrain à prélever sur une parcelle communale, pour la construction d'un nœud de raccordement optique, route de la Cornuaille. Le bornage du terrain nécessaire ayant été réalisé, le conseil municipal est invité à confirmer sa décision de vendre cette parcelle.

Considérant que le programme de travaux prévoit notamment la création NRO sur le domaine communal au niveau de la route de la Cornuaille à Val d'Erdre-Auxence (Le Louroux-Béconnais) et qu'Anjou Fibre souhaite acquérir la propriété de l'assiette foncière du NRO,

Considérant qu'à la fin de la concession, le terrain ainsi que les équipements techniques seront rétrocédés au Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique, en tant que bien de retour, lui appartenant ab initio. Le prix de la cession de cette parcelle de terrain est fixé à un Euro (1€) ;

Considérant que la Commune a sollicité l'avis des Domaines en date du 2 octobre 2019 et ceux-ci n'ayant pas répondu dans le délai d'un mois, la présente délibération pour vente peut être prise valablement,

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la cession à Anjou Fibre, de la parcelle de terrain cadastrée section H n° 1385.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la cession à Anjou Fibre de la parcelle de terrain cadastrée section H n° 1385

2^{ème} COMMISSION – AMENAGEMENT RURAL ET VOIRIE COMMUNALE : Versement d'un fonds de concours au SIEML pour l'opération d'effacement des réseaux – rue d'Ingrandes

Monsieur le Maire propose de verser des fonds de concours de 20 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes (correspondant à l'enfouissement des réseaux rue d'Ingrandes au Louroux-Béconnais) :

- **Opération n° 183.16.09.01 « Effacement de réseau »** : le montant des travaux s'élève à 95 841,52 €, soit un fonds de concours à verser de **19 168,30 €**
- **Opération n° 183.16.09.02 « Eclairage public »** : le montant des travaux s'élève à 26 514,74 €, soit un fonds de concours à verser de **5 302,95 €**
- **Opération n° 183.16.09.04 « Eclairage public »** : le montant du contrôle technique s'élève à 96,86 €, soit un fonds de concours à verser de **19,37 €**

L'opération n° 183.16.09.03 « Effacement de réseau Télécom » est entièrement à la charge de la commune pour un montant de **26 026,38 euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de verser un fonds de concours au SIEML pour les opérations visées ci-dessus

4^{ème} COMMISSION – AMENAGEMENT RURAL ET VOIRIE COMMUNALE : Demande de subvention DSIL – Projet Mairie - MSAP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en plus des financements déjà obtenus (DETR 119 500 euros), (SIEML 56 800 euros), (Région 48 550 euros), (CCVHA, 68 000 euros), la commune peut aussi obtenir des subventions de la part de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) « Grandes Priorités ».

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer afin de valider le projet et solliciter la subvention D.S.I.L.

DEPENSES		RECETTES	
Selon estimation H.T. (travaux + maîtrise d'œuvre)	555 000,00 €	D.S.I.L. 2020 « Grandes Priorités »	150 000,00 €
		D.E.T.R. 2019	119 500,00 €
		SIEML	56 800,00 €
		REGION PAYS DE LA LOIRE	48 550,00€
		COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT-ANJOU	68 000,00€
		<i>Autofinancement</i>	<i>112 150,00 €</i>
TVA 20%	111 000,00 €	TVA 20%	111 000,00 €
TTC	666 000,00 €	TTC	666 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet « Mairie / MSAP » du Louroux-Béconnais
- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

4^{ème} COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : DIA

Section	N°	Adresse	Surface	Nature
C	962	34 avenue du Cadran	744 m ²	Bâti
N	1449	24 rue des Perrins	834 m ²	Bâti

POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR :

1^{ère} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : Rythmes scolaires, retour à la semaine de 4 jours pour La Cornuaille

La commission affaires scolaires informe le Conseil Municipal que, à la date du 13 janvier 2020, le conseil d'école de La Cornuaille a donné un avis favorable à la proposition d'un retour à la semaine de 4 jours (6 pour, 1 contre, 2 blancs).

POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR :

2^{ème} COMMISSION – AMENAGEMENT RURAL ET VOIRIE COMMUNALE : Rénovation du réseau d'éclairage public

Monsieur le Maire propose de verser un fonds de concours de 50 % au profit du SIEMML pour l'opération de rénovation des armoires électriques sur la commune de Val d'Erdre-Auxence :

- **Opération n° 183.19.05 « Rénovation armoires de commande » :** le montant des travaux s'élève à 11 460,56 €, soit un fonds de concours à verser de **5 730,28 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de verser un fonds de concours au SIEMML pour l'opération visée ci-dessus

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Nom	Prénom	Signature
BAIN	Florian	Absent
BELLANGER-LAMARCHE	Catherine	
BELOUIN	Michel	
BERTAUD	Marie-Luce	A donné pouvoir
BEZIAUD	Liliane	A donné pouvoir
BEZIERS LA FOSSE	Loïc	
BONIFACE	Katia	Absente
BOUILDE	Françoise	
BOURCIER	Michel	
BRANCHU	Alexandre	
BRICAULT	Romuald	Absent
BRU	Jean-Pierre	
CLOAREC	Annick	
CLOEST	Jean-Pierre	
COLAS	Dominique	Absent
DEFAUDAIS	Rénald	Absent
FOUGERE	Catherine	
GACHOT	Yvette	
GATE	Marina	
GUILLAS	Marie-Laure	
HILALI-CHERGUI	Mohamed	Absent
LAMBERT	Bruno	
LAMBERT	Luc	Absent
LAUNAY	Cédric	Absent
LE GOLVAN	Céline	Excusée
MATHA	Anita	A donné pouvoir
MOREAU	Mathieu	

MORILLE	Marie-Claire	Excusée
MORVANT	Charles	
NEVEU	Laurence	A donné Pouvoir
ORHON	Bertrand	
PARAGE	Chantal	
PAVION	Stéphanie	Absente
PERRAULT	Franck	
PERRAULT	Marcel	
PIROIS	Géraldine	
POILANE	Mireille	
ROLLAND	Yohann	
ROLLAND	Thiébaud	Excusé
VALE	Cédric	Absent
VIAIRON	Marie-Anne	